

Charte engageant les membres de l'association "Ensemble contre l'homophobie"

Au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, l'association adhère à un certain nombre de principes éthiques :

- Engagement au respect de l'identité de chacun, respect de l'identité culturelle des personnes, de leur sexualité, de leur genre, de leurs styles de vie, de leurs idées, non-jugement.
- Solidarité avec tous les acteurs en lutte contre l'ensemble des formes de discriminations et milite pour l'égalité des droits pour tous et toutes.
- L'association est indépendante de toute famille religieuse, morale, politique ou scientifique.
- Confidentialité : respect de l'obligation de confidentialité vis-à-vis de toute personne, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'association.

Règles élémentaires de la vie de l'association

Les membres de l'association s'engagent

- à prendre connaissance et à respecter les statuts, le règlement intérieur d'"Ensemble contre l'homophobie",
- à respecter et défendre l'éthique et les principes de la présente charte,
- à refuser à titre personnel tout don ou legs lié à son action au sein de l'association,
- à participer régulièrement aux activités de l'association (s'il n'est pas en "congé")
- et, avant toute cessation momentanée ou définitive de ses activités, à s'entretenir avec un responsable de l'association, afin d'assurer la continuité de son action dans les meilleures conditions.

Chaque fois qu'un membre s'exprime à l'extérieur au nom d'"Ensemble contre l'homophobie", et en particulier auprès des médias et des pouvoirs publics, il doit être mandaté pour le faire par le Conseil d'administration.

Le membre actif s'engage à suivre des formations proposées par l'association, à mettre à jour régulièrement ses connaissances. Chaque membre actif se tient informé

des positions et analyses de l'association sur les données d'actualité.

Le membre actif facilite le dialogue par l'écoute et fait en sorte de bien comprendre l'interlocuteur sans le juger et sans prendre de décision à sa place. Il doit connaître ses limites et accepter de ne pas avoir une réponse à tous les problèmes. Il oriente la personne vers les services adaptés, pour toute question dépassant ses connaissances et compétences. Il rend compte au CA des démarches entreprises.